

prendre pour faire un choix judicieux. Aussi, nous n'avons aucun doute que l'écrivain de l'*Union Libérale*, en parlant de croisade, a voulu insinuer seulement qu'il serait peut-être possible pour le clergé d'accentuer un peu plus la note sur cette question de la corruption électorale.

Si la marche du mal que l'on déplore, n'a pas été enrayée, il est donc évident que la faute n'en est pas au clergé.

Si ses enseignements avaient été suivis par tout le monde, nous ne craignons pas de dire que la vénalité ne serait pas entrée dans nos mœurs à ce point. Cependant, puisque ce désordre existe, il doit avoir une autre cause ; il doit avoir ses auteurs. Quels sont donc les principaux facteurs de ce désordre ? Ce sont, le plus souvent, les chefs politiques eux-mêmes, les candidats, les agents, les cabaleurs et les grands contracteurs. Ce sont encore ces syndics semi-officiels, qui ménagent ces compromis immoraux, en vertu desquels on se désiste, dans une contestation d'élection entachée de fraude, à la condition que les adversaires en fassent autant. Ces arrangements sont immoraux, parce qu'ils empêchent la répression de délits qui sont un attentat aux bonnes mœurs.

Voilà quels sont les principaux auteurs de la démoralisation de nos populations, dont la vénalité serait encore le fait du petit nombre, si on ne venait pas si souvent, et avec un cynisme révoltant, faire assaut à leur honnêteté naturelle. Que l'on supprime les acheteurs, et il n'y aura plus de vendus. Or, la plupart de ces contrebandiers et de ces oiseaux de nuit ayant leur domicile dans les villes et les grands centres, il est évident que la masse du clergé ne peut exercer aucune action sur eux, ni en chaire ni au confessionnal. Le clergé des villes peut-il agir bien davantage sur cette classe d'individus ? Nous en doutons fort, pour plusieurs raisons faciles à concevoir. Dans tous les cas, lui seul a juridiction sur eux ; et à ce titre, il est seul juge compétent de la ligne de conduite qu'il doit suivre.

Il est donc probable que la corruption électorale continuera à s'exercer dans l'avenir comme par le passé. Le système constitutionnel qui nous régit, porte en lui le germe de ce mal, que développe tous les jours l'absence de tout principe de morale chez tant de personnes qui se mêlent, d'une façon quelconque, d'affaires publiques. Puisse-t-on nous tromper !